

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020
DELIBERATION N° DE-2020-027

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, , Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à M. CORREGE ; Mme BISAUTA à M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBÉ ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h15).

Absent(s) :

Aucun

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. ARCOUET,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Enfouissement de lignes électriques avenue Louis de Foix lié aux travaux du Tram'bus (ligne 2) - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux.

La Ville de Bayonne souhaite faire procéder à l'enfouissement des réseaux sur l'avenue Louis de Foix, préalablement aux travaux du Tram'bus (ligne 2), pour l'ensemble des réseaux aériens existant sur le tronçon compris entre les chemins de Laharie et de Sainstantan.

Le Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), auquel la Ville de Bayonne adhère, a été sollicité pour réaliser une étude et une estimation de cette intervention.

Le coût de ces travaux ayant été chiffrés à 882 353,94 € TTC (la décomposition figure en annexe de cette délibération ainsi que le plan de financement prévisionnel), la participation maximale de la ville est estimée à 680 931,87 €. Le montant définitif de la participation communale sera arrêté après établissement du décompte définitif des travaux.

Il est demandé au conseil municipal de :

- décider de procéder aux travaux ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) de l'exécution de ceux-ci ;
- approuver le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération ;
- accepter la constitution d'une servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal, si nécessaire à la réalisation des travaux ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services



Enfouissement de lignes électriques – Programme d'électrification du SDEPA-

Avenue Louis de Foix (travaux liés aux travaux du Trambus ligne2)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**Travaux d'enfouissement des réseaux électriques avenue Louis de Foix-
Trambus Ligne2**

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Syndical Esthétique (Bayonne, Biarritz, Hendaye) 2019 » sous le n° d'affaire 18EF045.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose comme suit :

- montant des travaux TTC :	662 302,20 €
- actes notariés :	2 760,00 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus :	66 230,22 €
- frais de gestion du SDEPA :	7 500,00 €
Total TTC :	738 792,42 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- participation du SDEPA :	80 000,00 €
- TVA préfinancée par le SDEPA :	121 422,07 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres :	529 870,35 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds propres) :	7 500,00 €
Total TTC :	738 792,42 €

DECOMPOSITION DES TRAVAUX

Travaux de génie civil Orange

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Génie Civil Communications Electroniques option B 2019 » sous le n° d'affaire 18TE149.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose comme suit :

- montant des travaux TTC :	118 478,00 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus :	11 847,80 €
- frais de gestion du SDEPA :	4 936,58 €

Total TTC : 135 262,38 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres :	130 325,80 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds propres) :	4 936,58 €

Total TTC : 135 262,38 €

Travaux de génie civil Numericable

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification rurale « Génie Civil Communications Electroniques option B 2020 » sous le n° d'affaire n° 20TE004.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose comme suit :

- montant des travaux TTC :	7 269,31 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus :	726,94 €
- frais de gestion du SDEPA :	302,89 €

Total TTC : 8 299,14 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres	7 996,25 €
- participation de la commune au frais de gestion (à financer sur fonds propres) :	302,89 €

Total TTC : 8 299,14 €